RAPPORT ADMINISTRATIF

Titre : Rapport annuel sur les services en français de 2023

Chemin critique : Comité exécutif – Conseil municipal

AUTORISATION

Auteure	Chef de service	Chef des finances	Directeur municipal
N. Young	F. Wiltshire	T. Graham	S. Armbruster, Directeur municipal par intérim

RÉSUMÉ

La Ville de Winnipeg œuvre à augmenter l'offre de services en français. Les résidents verront davantage de renseignements en français sur le site Web. La Ville a conservé et promu des employés bilingues internes. Certaines divisions offrent des services en français et en anglais de façon constante.

RECOMMANDATIONS

1. Il est recommandé que le rapport annuel sur les services en français de 2023 soit reçu à titre informatif et transmis au ministre des Relations avec les municipalités, conformément à la partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg* (annexe 1).

MOTIF DU RAPPORT

En vertu de l'article 462 de la partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg*, la Ville soumettra au ministre des Relations avec les municipalités un rapport portant sur son respect des exigences de la *Charte* en matière de services en français.

CONSÉQUENCES DES RECOMMANDATIONS

La réception du présent rapport à titre d'information n'entraîne aucune conséquence.

HISTORIQUE/DISCUSSION

En vertu de l'article 23 de la *Loi sur le Manitoba* (1870), l'anglais et le français ont un statut officiel dans les domaines législatif et judiciaire du Manitoba. L'objectif fondamental de cette disposition est de veiller à ce que les services et les organismes gouvernementaux fournissent leurs services en anglais comme en français dans tous les secteurs de la ville. La partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg* et le *Règlement municipal sur la prestation de services*

municipaux dans les deux langues officielles nº 8154/2002 énoncent les exigences pour ce qui est de la prestation des services municipaux en français à Winnipeg.

La Ville de Winnipeg, comme toutes les municipalités bilingues du Manitoba, continue de faire des investissements tout en faisant face à des priorités concurrentes accrues.

Depuis 2017, la Division des services en français appuie les services et les organismes de services spéciaux dans la préparation de leur plan stratégique pluriannuel et aide l'administration municipale à se conformer à la partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg* et au *Règlement municipal sur la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles nº 8154/2002*, un règlement municipal qui guide l'élaboration des plans stratégiques. Ces deux documents doivent encore être mis à jour et modernisés pour mieux refléter les priorités et les services actuels de la communauté francophone.

Tous les services continuent à rencontrer des obstacles dans la mise en œuvre des services en français. La Division des services en français continue à recevoir un nombre accru de plaintes relativement à l'incapacité d'offrir des services en français de façon constante dans l'ensemble de l'organisme. Les conséquences déjà identifiées continuent de retarder les améliorations importantes aux services municipaux en français (dans les deux langues officielles). Les résidents font face à des services limités dans certaines divisions, ayant peu accès aux services dans les deux langues officielles; il est donc difficile pour les résidents et leur famille de recevoir un soutien adéquat.

Pour l'élaboration du plan quinquennal sur les services en français de 2022-2026, on a mis à l'essai un processus révisé basé sur le Modèle de maturité municipal (3M) : un outil pratique conçu pour les municipalités bilingues du Manitoba qui leur permet d'améliorer la prestation des services municipaux dans les deux langues officielles du Canada. La gestionnaire de la Division des services en français et les services devront inclure la Société de la francophonie manitobaine (SFM) dans l'adoption de ce processus.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Financial Impact Statement

Date: November 15, 2024

Project Name:
Rapport annuel sur les services en français de 2023

COMMENTS:

There are no financial implications associated with the recommendations of this report.

Randy Bernard

Randy Bernard, CPA, CMA
Manager of Finance & Administration (Campus)
Corporate Finance Department

CONSULTATION

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec des représentants internes des Services juridiques.

CONFORMITÉ AVEC *NOTREWINNIPEG*

Ce rapport est conforme aux objectifs suivants de *NotreWinnipeg 2045* :

Leadership et bonne gouvernance : Assurer une prestation de services adaptée aux besoins de la collectivité grâce à une culture organisationnelle alignée, intégrée, collaborative et axée sur les résultats.

- 1.1 Alignement organisationnel
- 1.7 Accès équitable aux services
- 1.10 Démocratie représentative et participative
- 1.12 Planification régionale intégrée
- 1.14 Leadership des jeunes
- 1.16 Répartition équitable des fonds
- 1.17 Évaluation des besoins des quartiers
- 1.18 Main-d'œuvre réactive, représentative et résiliente
- 1.19 Accès équitable aux services

Prospérité économique

- 3.4 Développement économique communautaire
- 3.10 Développement économique autochtone
- 3.12 et 3.13 Réduction de la pauvreté
- 3.16 Optimisation de l'accès aux installations
- 3.18 Communications numériques
- 3.19 et 3.21 Développement des capacités communautaires
- 3.20 Soutien stratégique aux entreprises

Santé et bien-être

- 4.1 Équité en matière de santé
- 4.2 Action sanitaire fondée sur des données probantes
- 4.3 Intervention proactive en matière de santé
- 4.6 et 4.7 Sécurité communautaire
- 4.9 Lieux publics inclusifs
- 4.10 Sécurité des transports
- 4.11 Accès équitable aux services
- 4.12 Lieux publics inclusifs
- 4.13 Lieux publics inclusifs
- 4.14 Sécurité communautaire
- 4.15 Communications numériques

Équité sociale

- 5.1 Accès équitable aux services
- 5.4 Réconciliation avec les peuples autochtones

- 5.5 Perspective autochtone
- 5.6 Accès équitable aux services
- 5.7 et 5.8 Cohésion communautaire
- 5.9 Conservation du patrimoine

Édification de la ville

- 6.2 Caractéristiques des collectivités complètes

La *Charte* et le règlement municipal nº 8154/2002 portent sur la représentation et l'inclusivité, reflétant la nécessité d'offrir l'accès aux services et aux programmes dans les deux langues officielles. Ils permettent également de soutenir et de traiter les questions communautaires en tenant compte des commentaires et des réactions sur tout projet municipal dans la langue choisie.

CONFORMITÉ AVEC LE PLAN D'ACTION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE WINNIPEG

On s'est demandé si ce rapport était associé au Plan d'action sur le changement climatique (PACC) de Winnipeg, et il a été établi que le PACC ne s'applique pas à ce rapport précis.

CONFORMITÉ AVEC LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DE WINNIPEG

- OBJECTIF 1 : L'équité et une culture d'entraide sont démontrées par la mise en œuvre de la stratégie et le changement des systèmes.
- OBJECTIF 3 : L'équité est intégrée dans toutes les possibilités d'emploi et de revenu de la Ville.
- OBJECTIF 4 : Les mesures de soutien au bien-être communautaire pour ceux qui en ont le plus besoin sont augmentées.
- OBJECTIF 5 : L'équité du système de transport est améliorée.
- OBJECTIF 6 : Tous les services municipaux sont équitables, inclusifs et accessibles.
- OBJECTIF 8 : L'équité en matière de sécurité communautaire est améliorée grâce à la collaboration.

SOUMIS PAR

Service : Service à la clientèle et des communications
Division : Services en français
Fait par : Nicole Young
Date : Le 19 novembre 2024
Numéro de dossier :

Pièces jointes :



FLS_2023-Annual-Reporting-on-FLS_Web